

PROCES VERBAL

SEANCE DU 28 février 2025

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles.

Ordre du jour :

- 1- Vote du compte de gestion - Budget Principal et Budget Annexe
 - 2- Vote du Compte Administratif - Budget Principal et Budget Annexe
 - 3- Vote de l'affectation du résultat - Budget Principal et Budget Annexe
 - 4- Vote du Budget Principal
 - 5- Vote du Budget Annexe
 - 6- Subvention aux associations 2025
 - 7- Annulé et remplace la délibération 22 du 31 mai - PROJET 350 000 arbres CD03
 - 8- Convention avec le CD 03 - Plantation des arbres
- Personnel :
- 9- Annulé et remplace la délibération 41 du 22 novembre 2024 - RIFSEEP
- Affaire courante :
- 10- Approbation des statuts de l'ATDA
 - 11- Semaine à quatre jours - École

Le 28 février 2025 Le Maire,

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre-TRAVICHON Daniel-POTIER Nathalie – MOUSSERIN Jean-Luc - LEROUX Richard– CARTON Nadine - LONJOUX Stéphanie - VIVIER Nathalie– THOMASSET Christiane – HENRY Elisabeth – MAGNIN Guillaume - BAUDIS Françoise, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : SIFFER Maxence - CHAZETTE Michel

Secrétaire de séance : MAGNIN Guillaume

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1. Vote du compte de gestion BP et BA

A) Compte de gestion Budget Principal

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion – budget principal - dressé par le Receveur, pour l'exercice 2024, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

B) Compte de gestion Budget Annexe

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion – budget café restaurant - dressé par le Receveur, pour l'exercice 2024, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Vote du compte administratif BP

A) Budget principal :

Sous la présidence du doyen d'âge TRAVICHON Daniel, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2024 – budget principal - dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : Prévu 423 321,90 Réalisé 248 252,79 Reste à réaliser -	Dépenses : Prévu 357 718,55 Réalisé 324 339,79 Reste à réaliser 27 693,02
Recettes : Prévu 423 321,90 Réalisé 522 441,09 (348 469,19) Reste à réaliser -	Recettes : Prévu 357 718,55 Réalisé 167 955,76 Reste à réaliser 24 343,70

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	- 156 384,03
Fonctionnement :	274 188,33
Résultat global :	117 804,30

B) Budget annexe :

Sous la présidence du doyen d'âge TRAVICHON Daniel, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2024 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : Prévu 30 192,49 Réalise 25 237,80 Reste à réaliser - Recettes : Prévu 30 192,49 Réalise 29 242,91 Reste à réaliser -	Dépenses : Prévu 23 414,89 Réalise 23 396,52 Reste à réaliser - Recettes : Prévu 23 414,89 Réalise 22 897,89 Reste à réaliser -
Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	- 498,63
Fonctionnement :	4005,11
Résultat global :	3 506,48

3- Vote de l'affectation du résultat BP et BA

A) Budget Principal

Excédent de fonctionnement de :	100 216,43
Excédent reporté de :	173 971,90
Soit un besoin de fonctionnement cumulé :	274 188,33
Déficit d'investissement :	156 384,03
Déficit des restes à réaliser de :	3 349,32
Soit un besoin de financement de :	159 733,35
Excédent au 31/12/2024 :	274 188,33
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	159 733,35
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	114 454,98
Résultat d'investissement reporté (001) :	156 384,03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget principal 2025 comme suit :

B) Budget Annexe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget principal 2025 comme suit :

<u>Excédent de fonctionnement de :</u>	1 024,64
<u>Un excédent reporté de :</u>	2 980,49
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé :</u>	4 005,11
<u>Déficit d'investissement :</u>	498,63
<u>Déficit des restes à réaliser de :</u>	-
<u>Soit un besoin de financement de :</u>	498,63

<u>Excédent au 31/12/2024 :</u>	4 005,11
<u>Affectation complémentaire en réserve (1068) :</u>	498,63
<u>Résultat reporté en fonctionnement (002) :</u>	3 506,48
<u>Résultat d'investissement reporté (001) :</u>	498,63

4. Vote du Budget Principal

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 377 178,21	Dépenses : 246 412,08
Recettes : 377 178,21	Recettes : 315 846,14

Le budget en section d'investissement est en suréquilibre, ce qui est possible en M57 la nouvelle nomenclature comptable mise en place en 2024.

5. Vote du budget Annexe

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 30 706,48	Dépenses : 24 418,63
Recettes : 30 706,48	Recettes : 24 418,63

6. Subventions aux associations 2025

2025 :

Association d'aide à domicile : 1224 €
A.G.M.G. : 30 €
Comité des Fêtes de Seuillet : 80 €
Les bretons seuillettois : 80 €
Confrérie Saint Blaise : 80 €
Pétanque seuilleteoise : 80 €
Coopérative scolaire de Seuillet : 80 €
Coopérative scolaire – garderie : 70 €
Association M.S.S.G. Football : 150 €
Amicale des donneurs de sang : 50 €
Bibliothèque départementale : 68 €
Souvenir Français de St Germain des Fossés : 50 €
FNATH de St Germain des F. : 30 €
Sites Clunisiens : 150 €
Musiques vivantes : 62 €
Mlle DELAVET Emma : 200 €

Madame VIVIER Nathalie n'a pas pris part au vote de cette question, car sa fille DELAVET Emma nous a adressé une demande de Subvention pour son Stage International de quatre semaines, qui se déroulera en Mongolie.

7. Annulé et remplace la délibération 22 du 31 mai 2024 - PROJET 350 000 arbres

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide, d'annuler la délibération 22 pour changement de fournisseur d'arbres, Pépinières BOUDET-ESQUITOL.

8. Convention avec le CD 03 - Plantation des arbres

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide, d'approuver les termes de la convention du Conseil Départemental de l'Allier pour la plantation de 40 arbres chemin de Passerin, avec une subvention à 100% du HT soit 3 242.40€

9. Annule et remplace la délibération 41 du 22 novembre 2024 – RIFSEEP

Sur demande de la préfecture, des modifications sur à apporter sur la délibération 41 du 22 novembre 2024. Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents accepte la modification des articles 2 et 3 de la délibération ainsi qu'une modification au premier paragraphe de cette dernière.

« Vu l'ordonnance 2021-1574 du 24/11/2021, cette ordonnance codifie les lois statutaires des trois fonction public, pris pour l'application de la Loi L 714-4 et suivantes du code général de la fonction public » « conformément au décret n°2010-997 du 26 aout 2010, l'IFSE sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement durant les congés suivant :

- congés annuels,
- congés pour invalidité temporaire imputable au service,
- congés de maladie ordinaire.

Conformément à l'accord interministériel du 20 octobre 2023 et à l'article L.822-8 du Code Général de la Fonction Publique, le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 est venu améliorer les garanties de prévoyance dans la Fonction Publique de l'État.

Il modifie notamment, les dispositions du décret du 26 août 2010, afin de prévoir que, pendant les périodes de congé de longue maladie (CLM) et de congé de grave maladie (CGM), les fonctionnaires de l'État bénéficieront du maintien du régime indemnitaire dans les proportions suivantes :

- 33 % la première année ;
- 60 % les deuxième et troisièmes années.

En revanche, les primes resteront suspendues en cas de placement en congé de longue durée (CLD). »

« Au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent »

10. Approbation des nouveaux statuts de l'ATDA

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité des membres présents décide, d'approuver les nouveaux statuts de l'ADTA qui sont les suivants :

- Nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires »
- Simplifier le fonctionnement de la structure, accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale
- Se mettre en conformité avec la Chambre Régionale des Comptes.

11. Semaine à quatre jours – Ecole

Le Conseil Municipal,

- vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

- considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

- vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école élémentaire de SEUILLET en date du 23 Février 2021 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un maintien à la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours dès la rentrée 2025/2026 selon l'organisation du temps scolaire suivante :
lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9 H 00 à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30.

Questions diverses :

- Réunion pour la fête du cochon
- Point sur l'école

La réunion de la fête du cochon est fixée le 12 mars à 18h30 en mairie.

Monsieur le maire a tenu à faire un point sur l'école, pour la prochaine rentrée scolaire il n'y aura pas de fermeture de classe à SEUILLET.

Le Maire,
BONNET Pierre

Le secrétaire de séance,
MAGNIN Guillaume